

MAIRIE DE MAS-SAINT-CHELY

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 juillet 2025

Présents : Mesdames BECQUERELLE, FAURE, ROBERT, Messieurs ANDRE, GINISTY, LAURENT, RICHARD, SALLES, VERGELY.

Absent : Monsieur MOREAU.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21h00.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2025

Les membres du conseil municipal par 8 voix pour et 1 abstention, approuvent Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 31 mars 2025

2. CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES TERRES SECTIONALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants après départ des intéressés, approuve la mise en place d'un règlement d'attribution des terres sectionales, validant en particulier la nécessité pour les nouveaux attributaires d'un bâtiment d'exploitation hébergeant, pendant la période hivernale, leurs animaux sur le territoire de la section selon l'article L2411-10 du CGCT.

3. PROPOSITION DE CONVENTIONNEMENT : VIGIFONCIER

Afin d'avoir un suivi précis des mutations foncières sur la commune, le Conseil municipal approuve par 8 voix pour et une contre, l'adhésion au programme « Vigifoncier » de la SAFER.

4. BIENS VACANTS ET SANS MAITRE

Le Conseil estime nécessaire d'initier un travail d'identification des biens vacants et sans maître sur la commune afin de maîtriser les opportunités foncières et faciliter ainsi les projets sur le territoire.

Il valide donc à l'unanimité la convention proposée par la SAFER pour réaliser l'inventaire de ces biens.

5. COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET REPARTITION DES SIEGES.

Le Conseil Municipal approuve par 8 voix pour et 1 contre la délibération du Conseil communautaire portant le nombre de Conseillers communautaires à 37 au lieu de 35.

6. DEMANDE SUBVENTION POUR LES AMENDES DE POLICE

Le Conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre des amendes de police aux fins de financer les travaux de sécurisation de la traversée de Caussignac.

Ce compte-rendu succinct ne remplace pas le PV de séance consultable en Mairie.